

**Assemblée générale**

Soixante-douzième session

Documents officiels

Distr. générale
3 novembre 2017
Français
Original : anglais

Cinquième Commission**Compte rendu analytique de la 6^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le mardi 17 octobre 2017, à 10 heures

Président : M. Tommo Monthe (Cameroun)
*Président du Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires* : M. Ruiz Massieu

Sommaire

Point 136 de l'ordre du jour : Projet de budget-programme pour l'exercice biennal
2018-2019 (*suite*)

*Contribution proposée du Secrétariat au mécanisme de partage des coûts du
système des coordonnateurs résidents administré par le Groupe des Nations
Unies pour le développement*

Centre du commerce international

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).



La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 136 de l'ordre du jour : Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 (suite)

Contribution proposée du Secrétariat au mécanisme de partage des coûts du système des coordonnateurs résidents administré par le Groupe des Nations Unies pour le développement (A/72/7/Add.5, A/72/337 et A/72/337/Corr.1)

Centre du commerce international (A/72/6 (Sect. 13), A/72/6 (Sect. 13)/Corr.1, A/72/7/Add.3 et A/72/7/Add.3/Rev.1)

1. **M^{me} Bartsiotas** (Contrôleuse), présentant le rapport du Secrétaire général sur la contribution proposée du Secrétariat au mécanisme de partage des coûts du système des coordonnateurs résidents administré par le Groupe des Nations Unies pour le développement (A/72/337 et A/72/337/Corr. 1), dit que ce rapport a été établi en application de la résolution 71/272 B de l'Assemblée générale, par laquelle l'Assemblée a souscrit aux conclusions et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires formulées dans son rapport connexe (A/70/7/Add.48), et prié le Secrétaire général de lui présenter une proposition plus élaborée concernant le mécanisme de partage des coûts du système des coordonnateurs résidents, et de soumettre les dépenses connexes au plan-programme biennal pour l'exercice biennal 2018-2019.

2. Il a été proposé que la contribution du Secrétariat au système des coordonnateurs résidents au titre du chapitre 9 (Affaires économiques et sociales) du projet de budget-programme pour 2018-2019 s'élève à 13 321 574 dollars. Ce montant est provisoire et calculé sur la base du montant que le Secrétaire général avait demandé pour l'exercice biennal 2016-2017 dans son rapport connexe (A/70/703), l'analyse à l'appui d'une proposition plus élaborée concernant le mécanisme de partage des coûts étant toujours en cours. Par ailleurs, dans sa résolution 71/243 relative à l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'arrêter une proposition détaillée tendant à améliorer encore le système des coordonnateurs résidents. Pour faire suite à cette demande, la Vice-Secrétaire générale procède actuellement à un examen dont les résultats seront présentés à l'Assemblée en décembre 2017. Ces résultats pouvant avoir des incidences sur le financement ultérieur du système des coordonnateurs résidents, une proposition plus élaborée concernant le

mécanisme de partage des coûts y afférent est toujours en cours d'élaboration.

3. Afin d'assurer la continuité du système de coordonnateurs résidents, le Secrétaire général demande l'ouverture d'un crédit de 13 571 800 dollars au titre du chapitre 9 du projet de budget-programme pour 2018-2019, soit une augmentation de 250 226 dollars par rapport au montant provisoire prévu par le projet de budget initial [A/72/6 (Sect. 9)]. La contribution de l'Organisation des Nations Unies au système des coordonnateurs résidents est indispensable à la pérennisation du pilier Développement.

4. Présentant le rapport du Secrétaire général sur le chapitre 13 (Centre du commerce international) du projet de budget-programme pour 2018-2019 (A/72/6 (Sect.13) et A/72/6 (Sect.13)/Corr.1), la Contrôleuse indique que ce Centre, organisme conjoint de développement de l'ONU et de l'Organisation mondiale du commerce, dont le budget ordinaire est financé à parts égales par ces deux institutions, est chargé de l'exécution du sous-programme 6 (Aspects opérationnels de la promotion du commerce et du développement des exportations) du programme 10 (Commerce et développement) du plan-programme biennal pour l'exercice 2018-2019. Le Centre permet en particulier aux microentreprises et aux petites et moyennes entreprises des pays en développement et des pays en transition de participer aux échanges commerciaux. Plus de 85 % de ses activités sont concentrées en Afrique subsaharienne, dans les pays les moins avancés, les petits pays, les pays en développement sans littoral, les pays sortant d'un conflit et les pays fragiles. Faisant fond sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Centre a appuyé une croissance inclusive et durable par le commerce, en mettant l'accent sur l'emploi des femmes et la création d'emplois pour les jeunes et les pauvres.

5. Le montant total des ressources nécessaires au Centre pour l'exercice 2018-2019 s'élève à 72 972 700 francs suisses. La part de l'ONU s'élèverait à 36 486 350 francs suisses, soit la moitié du budget total, ce qui représente une réduction de 406 500 dollars par rapport au crédit correspondant ouvert pour l'exercice 2016-2017. Cette réduction est conforme à la résolution 71/274 de l'Assemblée générale et s'explique par les gains d'efficacité escomptés en 2018-2019.

6. **M. Ruiz Massieu** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport du Comité consultatif sur le mécanisme de partage des coûts du système des coordonnateurs résidents (A/72/7/Add.5), dit que le rapport du Secrétaire général (A/72/337) est conforme

au mécanisme de financement intérimaire du système des coordonnateurs résidents convenu par les entités membres du Groupe des Nations Unies pour le développement, en attendant que soit présentée la proposition détaillée demandée par l'Assemblée générale dans sa résolution 71/243, qui sera examinée par le Conseil économique et Social à la fin de 2017 et par l'Assemblée générale à sa soixante-douzième session. Comme il se peut que la proposition détaillée ait une incidence sur le mécanisme de partage des coûts, le Comité consultatif n'est pas en mesure de recommander l'approbation du projet de budget correspondant présenté par le Secrétaire général. Si la décision du Conseil économique et social à cet égard avait des incidences financières sur l'exercice biennal 2018-2019, le Comité consultatif est d'avis que le Secrétaire général pourrait, le cas échéant, proposer des prévisions révisées concernant le projet de budget-programme.

7. Présentant le rapport du Comité consultatif sur le chapitre 13 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 (A/72/7/Add.3 et A/72/7/Add.3/Rev.1), le Président du Comité consultatif dit que le montant total des ressources demandées pour le Centre du commerce international s'élève à 71 454 400 francs suisses avant actualisation des coûts, soit une diminution de 1,1 % par rapport aux crédits ouverts pour 2016-2017. Le projet de budget-programme au titre du chapitre 13 s'élève à 36 685 300 dollars. Dans le cadre de l'examen de ce projet, le Comité consultatif a demandé, mais n'a pas reçu le détail des prévisions de dépenses du Centre au titre des voyages pour 2018-2019. Il espère que le Centre communiquera les informations nécessaires à l'Assemblée générale lors de l'examen du projet de budget pour 2018-2019. Le Comité consultatif encourage également le Centre à continuer d'élargir sa base de donateurs afin de soutenir ses programmes et de les inscrire dans la durée, et recommande d'approuver la proposition du Secrétaire général au titre du chapitre 13 du projet de budget-programme.

8. **M^{me} Pereira Sotomayor** (Équateur), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, insiste sur l'importance cruciale du système des coordonnateurs résidents pour le pilier Développement de l'ONU. Le Groupe appuie les observations et recommandations du Comité consultatif en ce qui concerne la contribution proposée du Secrétariat au mécanisme de partage des coûts du système pour 2018-2019 et regrette que le Secrétaire général n'ait que partiellement satisfait à la demande de l'Assemblée générale de lui soumettre une proposition plus élaborée concernant le mécanisme de partage des coûts. Le

Groupe a néanmoins conscience que le système des Nations Unies se trouve à un tournant décisif, attendu qu'il entame une période de réforme globale visant à créer les conditions propices à la pleine exécution du Programme 2030, et souligne qu'il faut veiller à ce que cette réforme s'aligne sur les cycles budgétaires et les objectifs stratégiques globaux, conformément à la résolution 67/226 de l'Assemblée générale relative à l'examen quadriennal complet. Elle espère que le Secrétaire général respectera son engagement de mener à bien les réformes de manière transparente et responsable. Pour sa part, le Groupe continuera d'œuvrer au renforcement du pilier Développement et de lutter contre les tensions sous-jacentes qui compromettent l'exercice des droits de l'homme et perpétuent l'inégalité et l'injustice.

9. Concernant le projet de budget pour le Centre du commerce international, la Représentante fait remarquer que le Centre est chargé de coordonner les activités d'assistance et de coopération techniques visant à promouvoir l'intensification des échanges et le développement du commerce international. Les États Membres se félicitent que le Centre s'efforce de collaborer avec d'autres organisations intergouvernementales ainsi qu'avec les pays et les régions pour exécuter ses mandats, cette coopération permettant d'éviter les doubles emplois et le cloisonnement des services, propices à augmenter les coûts et à freiner la productivité.

10. Le Groupe attache une grande importance aux activités menées par le Centre pour fournir des biens publics mondiaux, qu'il s'agisse d'informations sur le commerce et les marchés, d'un appui technique, des liens qu'il permet d'établir avec les marchés et les entités des secteurs public et privé, ou de sa volonté d'améliorer la compétitivité internationale des microentreprises et des petites et moyennes entreprises dans les pays en développement et les pays en transition. Il se félicite également que le Centre accorde une attention particulière aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral, aux petits États insulaires en développement, à l'Afrique subsaharienne et aux pays en conflit ou sortant d'un conflit. En outre, il se réjouit que le Centre prévoie de mettre en œuvre son cadre de gestion des risques, de renforcer sa méthode d'établissement des coûts et d'améliorer ses systèmes de gestion des projets, grâce à un meilleur suivi automatisé des principaux indicateurs de performance. Il se félicite également que le Centre ait l'intention d'exécuter ses programmes annuels d'évaluation au cours de l'exercice biennal 2018-2019 et de poursuivre la diffusion des principaux enseignements grâce à la publication d'un rapport de

synthèse. La Représentante salue l'engagement du Centre à faire preuve d'une responsabilité et d'une transparence accrue et à obtenir de bons résultats.

11. L'objectif principal du Centre, en particulier sa détermination à garantir l'emploi et l'autonomisation économique des femmes et des jeunes, est directement lié au Programme 2030. Le Groupe examinera donc attentivement les réductions des ressources nécessaires pour le Centre, qui découlent des gains d'efficacité attendus de la mise en service d'Umoja en 2018-2019. Cela dit, il faudra doter le Centre des ressources nécessaires pour qu'il s'acquitte de ses mandats et traite les domaines prioritaires énoncés dans le cadre stratégique pour 2018-2019 (A/71/6/Rev.1). Afin d'encourager une utilisation plus efficace et rationnelle des ressources, le Groupe, lors de prochaines consultations plénières, demandera un complément d'information sur les raisons pour lesquelles le Centre ne se conforme pas suffisamment à l'obligation de réserver et d'acheter les billets à l'avance pour les voyages officiels.

12. **M^{me} Ravasi** (Suisse), s'exprimant également au nom du Liechtenstein, dit que la grande fragmentation qui caractérise l'ensemble du système des Nations Unies a considérablement entravé la capacité de l'Organisation de promouvoir la réalisation des objectifs de développement durable, qui exige une coordination des ressources et des capacités à l'échelle du système. Un financement adéquat du système des coordonnateurs résidents est indispensable au renforcement de la coordination et de la cohérence au sein de l'Organisation. C'est pourquoi les deux délégations appuient les efforts déployés par le Secrétaire général pour mener des consultations ouvertes et transparentes afin de mettre fin à cette fragmentation.

13. Le système des coordonnateurs résidents doit jouer un rôle essentiel dans le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement en vue de la mise en œuvre du Programme 2030. À cet égard, la délégation suisse dit attendre avec impatience la présentation prévue en décembre 2017 du deuxième rapport du Secrétaire général en application de la résolution 71/243. Bien qu'aucune des deux délégations ne souhaite anticiper les conclusions de ce rapport, elles soulignent la nécessité de financer le système des coordonnateurs résidents dans sa configuration actuelle et saluent à cet égard l'examen indépendant du mécanisme de partage des coûts commandé par le Groupe des Nations Unies pour le développement, qui est venu confirmer la validité du mécanisme de partage des coûts en vigueur. La délégation suisse se déclare préoccupée par la conclusion de l'examen selon laquelle le budget de la coordination du système des

coordonnateurs résidents est insuffisant, soulignant que l'incapacité du Secrétariat à apporter sa contribution au financement du système risque de compromettre son efficacité. Par conséquent, la Représentante demande instamment à l'Assemblée générale d'approuver la contribution proposée du Secrétariat au mécanisme de partage des coûts pour l'exercice biennal 2018-2019.

La séance est levée à 10 h 35.